

Le Valais se distingue

Le 14 juin 1981, le peuple suisse est appelé aux urnes. Il doit se prononcer sur un nouvel article constitutionnel visant à inscrire l'égalité «en droit et en fait» de l'homme et de la femme dans la charte fondamentale. Le peuple et les cantons répondent oui à plus de 60%. Qu'en est-il en Valais?

La plupart des partis se déclarent favorables au principe d'égalité. Edmée Buclin-Favre aura cependant quelque peine à convaincre le comité du PDC, qui finit par dire oui du bout des lèvres (16 voix contre 9). Il faut préciser que «Le Nouvelliste» de l'époque a sorti son artillerie lourde. André Luisier a même convoqué sa journaliste de choc, Suzanne Labin, pour convaincre l'opinion publique en général et les femmes en particulier des effets néfastes d'une éventuelle approbation. «Le

MLF voudrait que les femmes deviennent des bêtes à syndicats, à revendications, à comités, à thèses», écrit-elle. Quelle horreur!

Le jour de la votation, seuls 24,15% des citoyen-ne-s se rendront aux urnes, offrant ainsi au Valais la dernière place quant au taux de participation au scrutin. C'est un «non» sans équivoque qui sort des urnes cantonales: par 54% des voix, les Valaisan-ne-s rejettent le nouvel article sur l'égalité. Alors que le Haut-Valais l'accepte, le Bas-Valais, tous districts confondus, le rejette. Le rédacteur en chef du «Nouveliste» jubile: «*Le bon sens a prévalu*», écrit-il tout en fustigeant au passage le «oui» du peuple suisse. «*On peut s'attendre à tout. A commencer par la destruction du mariage...*» prédit-il.

«Il faut reconnaître qu'il existe des inégalités entre hommes et femmes, mais les inégalités sont souvent nettement en faveur de nos compagnes», commente sans rire le député Georges Morisod, qui a présidé le comité romand «contre le nivellement des positions sociales entre l'homme et la femme». Plus nuancé, le président du gouvernement, Hans Wyer, rassure: «L'opposition assez forte empêchera le législateur de faire de l'égalitarisme et l'obligera de réaliser l'égalité chaque fois que la nature elle-même ne justifie pas un traitement différencié.» Autrement dit, on n'obligera pas les

hommes à accoucher. Ouf! On avait craint le pire. ●

CILETTE CRETTON

MEMBRE

DE VIA MULIERIS

«Le Nouvelliste» de l'époque a sorti son artillerie lourde pour convaincre l'opinion publique en général et les femmes en particulier des effets néfastes d'une approbation du principe d'égalité.»

